

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 20 novembre 2019

DELIBERATION

2019/72 MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE LILLE ET DE SES COMMUNES ASSOCIEES DE LOMME ET D'HELLEMMES ET DE LEURS C.C.A.S

Dans le cadre de sa politique de valorisation des espaces verts, la Ville de Lille a en charge l'entretien de nombreux sites répartis sur l'ensemble de son territoire. Pour ce faire, en complément des interventions réalisées en régie, la Ville a recours à des prestataires privés. L'intervention de ces entreprises est motivée par des technicités, des besoins en investissement matériel et des contextes d'interventions difficiles.

Au titre d'une gestion plus harmonieuse sur un plan environnemental et conformément au Schéma de Développement des Parcs et Jardins, le marché a vocation à intégrer des modes opératoires respectueux de l'environnement.

Dans le cadre de ce marché, la Ville souhaite réaffirmer sa volonté d'user des outils mis à disposition par le Code de la Commande publique pour promouvoir l'insertion sociale et la protection de l'environnement. A ce titre, le marché comportera une clause d'insertion sociale et environnementale conformément à l'article L2112-2 de ce même Code.

L'ensemble de ces dispositions permettra à la Ville de Lille et à ses communes associées de se doter d'un outil pleinement opérationnel en matière de gestion du paysage tout en satisfaisant ses principes sociaux et environnementaux.

Il est nécessaire de relancer un nouvel accord-cadre à bons de commande par voie d'appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans ferme.

Le marché comportera quatre lots décomposés de la manière suivante :

Lots	Intitulé	Maxi € HT/4ans
1	Entretien des espaces verts d'accompagnement autoroutiers et périphériques de la Ville de Lille	700.000
2	Entretien des parcs Nord-Ouest (incluant Lomme et l'école de la Forêt de Phalempin)	4.000.000
3	3 Entretien des parcs Sud-Est (incluant Hellemmes) et du fleurissement	4.000.000
4	Entretien des cimetières de la Ville de Lille	720.000

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement du marché à procédure formalisée et la signature des pièces du marché par Madame le Maire ou l'élue déléguée suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits :
 - o Au chapitre 011, article 61521, fonction 823 – Opération n° 286 QEFL-Maintenance Espaces Verts,
 - o Ainsi que sur les opérations équivalentes des services thématiques et des communes associées

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : Mme ACS - M. HENRI.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme